



DELIBERATION 2024-03

DISSOLUTION DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE ELIZ

PROPOSITION DE DELIBERATION CONCORDANTE

L'Entente de Lutte Interdépartementale de Lutte contre la Rage (EIDLRCR) a été créée entre plusieurs conseils généraux en 1973 en application de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux, de la loi du 9 janvier 1930 relative aux ententes et institutions interdépartementales et du décret du 28 juillet 1931 portant règlement de l'administration publique pour l'application de la loi du 10 janvier 1930 relative aux ententes et institutions interdépartementales.

Cet organisme a ensuite connu différentes modifications statutaires, avec notamment un changement de dénomination, celui-ci étant désormais intitulé « Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses », ci-après ELIZ.

Cette institution réunissait initialement 46 départements mais a connu, au cours des dernières années, le départ de nombreux adhérents.

Par délibération en date du 21 février 2024, le Conseil d'administration de l'ELIZ a donné un avis favorable à la dissolution de l'ELIZ au 31 décembre 2024.

En application des dispositions de l'article R5421-12 du Code général des collectivités territoriales : « *Les conseils généraux peuvent, par délibération concordante, décider soit le retrait d'un département de l'institution interdépartementale, soit la dissolution de celle-ci. Les délibérations fixent les conditions du retrait ou de la dissolution* ».

Il est donc indispensable que l'ensemble des Départements membres de l'ELIZ délibère de façon concordante en faveur de cette dissolution et en fixant les conditions de cette dissolution.

Aussi, Le Conseil d'Administration réuni à l'Hôtel de Département de l'AIN, ce jour, 10 avril 2024, propose que la dissolution de ELIZ soit organisée dans les conditions suivantes :

- **Article 1er : Délai de dissolution**

La dissolution est prévue au 31 décembre 2024

- **Article 2 : Exécution du budget 2024 et résultat de clôture**

Les comptes de l'ELIZ seront arrêtés à la date du 31 décembre 2024 avec émission d'un compte administratif et d'un compte de gestion.

Le Conseil d'administration de l'ELIZ procédera au vote de ces comptes.

Le résultat d'investissement et du fonctionnement sera attribué à chaque Département membre selon les mêmes règles que leur participation.

Les comptes de tiers devront être soldés avant la date de clôture (reste à payer et reste à encaisser).

- **Article 3 : Patrimoine**

A la date de dissolution de l'ELIZ, il n'y aura plus de patrimoine à répartir.

Les quelques actifs retracés dans les comptes de l'ELIZ auront été soit mis à la réforme, soit vendus et les recettes encaissées avant la clôture, soit donnés à des associations.

Cette délibération vaut autorisation pour le président de signer les actes correspondants à ces donations et ventes avant clôture des comptes.

- **Article 4 : Contrats en cours**

Tous les contrats, notamment de location de matériels ou abonnements divers, seront résiliés au plus tard le 31 décembre 2024.

La résiliation de certains contrats pourra entraîner le versement de pénalités pour résiliation anticipée, qui seront intégrées dans les comptes de l'ELIZ

- **Article 5 : Les archives**

L'institution ayant son siège dans le Département de MEURTHE-ET-MOSELLE, ses archives intégreront les archives départementales de MEURTHE-ET-MOSELLE en fonction des disponibilités de l'archiviste.

Certains documents ne pourront être archivés qu'après dissolution, tels que le dossier du personnel par exemple et le président de l'ELIZ procédera à cet archivage à compter de la dissolution de l'établissement, soit le 1er janvier 2025.

- **Article 6 : Personnel**

Il sera mis fin aux contrats des 3 contractuels et les indemnités dues seront versées avant clôture des comptes.

Membres de l'ELIZ : 22 Membres présents : 20 (CD01; CD10; CD14; CD21 ; CD25; CD 38 ; CD39; CD51 ; CD54; CD55; CD60; CD61; CD69; CD73; CD74; CD78 ; CD80 ; CD88 ; CD91; CD95)

Procurations : 3 Absents : 2 (CEA)

Vote Pour : 19

Vote contre :

Abstentions : 1



Franck DAVID
2024.04.12 11:58:57 +0200
Ref:6332426-9473088-1-D
Signature numérique
le Président